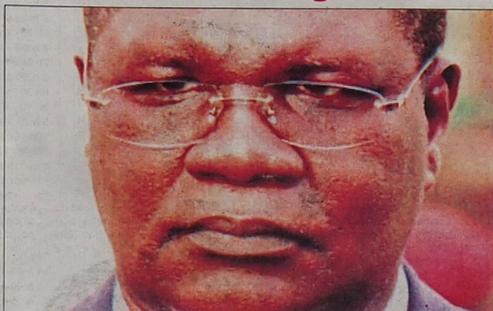


RAPPORT PROJETS SENHUILE-SENETHANOL

L'ancien ministre Ousmane Ngom au centre de l'actionnariat

Le cadre pour la réflexion et l'action sur le foncier au Sénégal, éplu par l'Ong Grain et l'association italienne Re Common a publié un rapport d'enquête sur les investisseurs qui se cachent derrière le projet Senhuile-Senethanol. Il ressort de ce rapport une structure compliquée et un historique trouble. L'ancien ministre de l'Intérieur Ousmane Ngom serait l'un des maîtres d'œuvre de ce projet.



L'ancien ministre des Mines, Ousmane Ngom, ne serait pas étranger au projet Senhuile-Senethanol

loncier au Sénégal peut mettre un nom sur le visage d'un des initiateurs du projet d'acquépement des terres que constitue l'entreprise Senhuile-Senethanol. Il s'agit de Me Ousmane Ngom, ancien ministre des Mines et de l'Industrie. Il ressort de cette enquête que deux actionnaires exercent un contrôle direct sur Senhuile : Tampieri Financial Group SpA (51 %) et Senethanol SA (49 %). Senethanol SA est une société créée par des investisseurs sénégalais et étrangers à Dakar le 14 juillet 2010 avec 10 000 000 Cfa (15 220 euros) d'actifs. Elle est gérée par Benjamin Dummal, « une personne avec un passé douteux », en tant que Président directeur général (Pdg), Mario Marcandelli, en tant que directeur général, et Momath Bâ, en tant que directeur des opérations.

Ce qui est troublant dans le rapport, c'est que l'enquête menée a permis de constater que Senhuile et Senethanol peuvent toutes deux être reliées à un éventail d'intérêts sénégalais à travers Gora Seck. Parmi eux, la branche sénégalaise de la Friends of Africa Foundation, gérée par Seck Friends of Africa met en œuvre la composante sociale du projet Senhuile. Un autre lien est Ibrahim Bassa, un haut fonctionnaire du ministère des Mines, qui codirige deux sociétés avec Gora Seck, l'une dans l'industrie minière et l'autre dans l'agro-alimentaire. Un troisième lien important est African Minerals Corporation, une société minière dirigée par Seck.

Le rapport montre également que des liens d'affaires étroits unissant Gora Seck, président de Senhuile, et Ibrahim Bassa, un fonctionnaire du ministère sénégalais des Mines, soulèvent des questions. « Les deux hommes codirigent deux sociétés, l'une active dans le café, l'autre dans le secteur minier. La compagnie minière, Carbonines Dakar SA, semble avoir bénéficié du généreux soutien du gouvernement dans la mesure où l'Etat semble avoir joué un rôle en facilitant un accord de partenariat entre Carbonines et GreenOceans, une société minière basée en Corée du Sud », note-t-on dans le rapport.

Toutes ces sociétés latérales partagent la même adresse avec Senhuile et Senethanol. Cette question, fait savoir le rapport, « est d'autant plus dérangeante à la lumière de la relation précédemment énoncée entre Basse et Ousmane Ngom, ancien ministre sénégalais des Mines, et actuellement sous le coup d'une enquête pour fraude financière ». « Ngom, ministre d'Etat à l'époque, a-t-il eu un rôle quel qu'il soit dans la création de Carbonines ? Et après tout, quel rôle les intérêts miniers sénégalais jouent-ils vraiment dans le cadre du projet Senhuile », sont les questions que se posent les investigateurs dans ledit rapport.

Pour mémoire, l'initiative du projet Senhuile-Senethanol revient à Senethanol SA, une société basée à Dakar et créée par deux investisseurs sénégalais et étrangers en 2010. Senethanol a signé le bail d'origine, de 20 000 ha, avec la communauté rurale de Fanaye dans le but de cultiver des patates douces pour la production de biocarburant destiné au marché européen. Cependant, les tensions politiques au sein de la communauté et l'opposition au projet ont dégénéré en un violent conflit le 26 octobre 2011, se soldant par deux morts, plusieurs dizaines de blessés graves et un pays sous le choc. Le projet a rapidement été suspendu par l'ancien président de la République, Abdoulaye Wade. Peu après, Macky Sall était élu président. Par décret présidentiel, il a ré-approuvé et rélocalisé le projet dans la réserve naturelle de Ndioul, où il a reclassé 20 000 hectares de terres forestières en terres agricoles. La société a investi des investisseurs. Depuis lors, le projet a été mis en œuvre par Senhuile SA, une coentreprise entre Tampieri Financial Group, Italie, et Senethanol SA, basée à Dakar. Senethanol SA a négocié et signé un premier bail de 20 000 ha à Fanaye pour y produire des patates douces, de l'éthanol et des aliments pour animaux.

Magib GAYE

SANTÉ PUBLIQUE

DEFICIT DE FINANCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DU VIH

Dr Ibra Ndiaye invite les districts à adopter d'autres alternatives

(Correspondance) - Le secrétaire exécutif du Conseil national de lutte contre le sida (Cnls), docteur Ibra Ndiaye, pense que les bonnes pratiques sont une alternative au déficit de financement de la prise en charge du VIH. En effet, pense-t-il, devant la raréfaction des ressources consécutive au retrait de certains bailleurs, les responsables des districts sanitaires doivent s'attribuer les bonnes pratiques. Dr Ndiaye a alors donné l'exemple des districts de Sinthiou (Mali), Tambacounda), Bounkiling (Séchéou) et Niara (Kaolack), qui « se distinguent par la réaction positive manifestée par leurs responsables pour s'adapter à la nouvelle donne ». Dans certaines localités, le comité de santé a été mis à contribution pour la prise en charge de certains déjeunés au profit des populations, a dit le secrétaire exécutif du Cnls. Dr Ndiaye est également d'avis que des entreprises établies dans les régions doivent aussi s'impliquer dans le financement de la lutte contre le sida. Il appelle également les districts à explorer la voie des collectivités locales « dont les missions recoupent (leur) préoccupation ». Dr Ibra Ndiaye intervint mercredi, au cours de la revue annuelle du programme sida à Saint-Louis.

Par ailleurs, Dr Ndiaye a invité les acteurs à consentir plus d'efforts pour relever l'efficacité des femmes qui subissent des consultations pré-natales. Ce qui aura, selon lui, des répercussions positives sur l'Omé 4 et 5 qui sont plus de 90 % dans les pays à faible revenu. Les acteurs des collectivités locales du pays, Saint-Louis connaît aussi un taux assez faible sur ce plan, « 50 à 60 % des femmes enceintes sont suivies », dit-il. « Vu les retards qu'on a sur les consultations prénatales, on ne peut pas voir tout de suite 90 % des femmes enceintes et faire des consultations prénatales. Nous ne le pouvons que sur la base d'une promotion des consultations prénatales. Le Cnls espère toutefois parvenir à pouvoir suivre 80 %

des femmes enceintes en 2015. « Nous sommes sur la bonne voie pour l'atteinte d'un taux de 70 % en fin 2013 et partant de là, on peut espérer arriver à 80 % en 2015 », ajoute Dr Ndiaye.

Au cours de cette revue annuelle sur le sida, les cinq districts qui compte la région de Saint-Louis ont exposé la situation du VIH dans leur zone d'intervention. « Une situation qui est générale à Saint-Louis », et cela, depuis le début de l'épidémie. « Depuis plus d'une vingtaine d'années, Saint-Louis a toujours eu la prévalence la plus faible ». Au niveau des femmes enceintes, « la prévalence tourne autour de 1, 2 % ».

Discrimination positive en faveur de Péte

Sur le plan de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, de grands efforts ont été consentis, note Dr Ndiaye. Et bien que le taux de séropositivité reste élevé dans cette zone, la cellule a favorisé le district de Péte qui, nouveau et enclavé, parvient à réaliser « des examens de référence nationale et à s'occuper même des enfants qui sont séropositifs ». Ainsi, la cellule propose de faire une discrimination positive par rapport aux moyens alloués à ce district, surtout pour les stratégies avancées.

Par ailleurs, le secrétaire exécutif du Cnls garde espoir sur les nouvelles découvertes sur tout concernant le traitement antirétroviral pour faire reculer davantage le VIH. « Ces nouvelles découvertes sur le traitement antirétroviral peuvent diminuer de 96 % la contamination hétérosexuelle, qui est la contamination dominante dans les pays africains », dit-il.

Au cours des présentations, les districts ont mis à nu les contraintes qui se présentent à eux, contraintes essentiellement liées aux ruptures des intrants et au nombre important de perdus de vue.

Aida Coumba DIOP

HOMMAGE

REVENDECTIONS SYNDICALES

Le modèle Iba Ndiaye Diadij au tableau

Le Syndicat unitaire et démocratique des enseignants du Sénégal (Sudes) et la Confédération des syndicats autonomes du Sénégal (Csa) ont tenu à rendre hommage à Iba Ndiaye Diadij, décédé en 2003. Le colloque prévu lundi et mardi prochain mettra l'accent sur le pédagogue mais surtout le militant qui s'interdisait de mettre en danger l'école sénégalaise face aux revendications syndicales.

Il est utile que la jeune génération présente et à venir entende le discours du pédagogue et militant Iba Ndiaye Diadij dont le dixième anniversaire de la disparition sera célébré lundi et mardi prochain à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Pour le comité sénégalais du colloque international sur « La vie et l'œuvre de Iba Ndiaye Diadij » qui a tenu un point de presse hier, il urge aujourd'hui, face aux nombreuses crises de l'école qui se manifestent sous différentes formes, de s'adosser sur « des valeurs, de l'éthi-

que, des orientations sociales et culturelles... », d'apprendre beaucoup de Iba Ndiaye. A la Maison des travailleurs Iba Ndiaye Diadij à la cité Soprim, le président du comité, le Professeur Maguë Kassi, a soutenu que « Iba a toujours dit, lors des luttes, qu'il ne l'aut jamais mettre en danger l'école sénégalaise avec des grèves intempestives. C'est lui qui a le premier introduit le degré zéro au début de l'année scolaire et à la fin. Tout le contraire de ce que l'on observe aujourd'hui avec des leaders syndicaux mais par des revendications sécuritaires plus que pédagogiques. Professeur des Universités au département de langues et civilisations germaniques, à l'Ucad, Kassi constate que le paysage syndical sénégalais s'est détérioré. Il impute la faute à l'ancien régime qui a créé, de toutes pièces, des syndicats pour barrer la route à ceux qui s'activent pour la détermination des droits. Les actes du colloque feront tomber à la aussi dénoncé ces enseignants mis en position de transmettre des apprentissages qui ne maîtrisent pas. Selon lui, ce legs se poursuit. Pour opérer un tel changement, Maguë Kassi pense qu'il est nécessaire de promouvoir l'école nouvelle, pas celle théo-

risée par certains. Mais une « école nationale, démocratique et populaire, où les apprenants sont mis dans de bonnes conditions et les enseignants formés ».

Le Syndicat unitaire et démocratique des enseignants du Sénégal (Sudes) assume l'héritage de Iba Ndiaye qui appelait à concilier, lors des luttes syndicales, les questions revendicatives et l'intérêt de l'école sénégalaise, selon son secrétaire général, Amadou Fily Diaouané. Le défunct secrétaire général du Sudes avait inscrit son action dans la volonté de résoudre les problèmes de ses contemporains en s'appuyant sur des leçons qu'il a tirées de l'histoire».

Dans le programme décliné, toutes ces facettes de Iba Ndiaye Diadij militant, pédagogue, critique d'art et romancier seront revisitées pour qu'elles soient à la portée de tous. Les actes du colloque feront tomber à la publication pour une large diffusion.

Iba Ndiaye Diadij, né en 1950, est décédé le 10 novembre 2003. Il a publié plusieurs ouvrages dont le dernier, sorti à titre posthume, est son roman Mouchouf de femme.

Fatou K. SENE